

Les juges condamnent des Corses suite à une agression musulmane



Le jugement du Tribunal correctionnel de Bastia est tombé à quatre heures du matin.

Deux ans de prison ferme pour Mustapha Benhaddou, l'instigateur.

Celui là s'en tire très bien pour sa « neuvième » condamnation...

Six mois de prison avec sursis pour ses deux frères qui n'étaient pas présents au Tribunal.

Par contre les deux « siscas », bien présents à l'audience,

ont pris un an avec sursis pour l'un et huit mois avec sursis pour l'autre. Comme quoi se défendre sans armes est bien plus grave que d'agresser des baigneurs avec une batte de base ball, un fusil harpon ou une machette.

Un certain nombre de médias ont parlé de « rixe minable » (Orange, le courrier picard, etc.). Ils y étaient ?

Rixe minable inter communautaire !

Les Corses sont donc une communauté en Corse ?

Et à Tremblay en France la communauté des restaurateurs se heurte à quelle communauté pour refuser de servir deux « téléguidées » voilées ?

Minable ? Il aurait fallu que les habitants de Sisco débarquent avec des M16, des Glocks et exécutent les trois pingouins pour que ce ne soit pas minable ?

La prochaine fois ils ne pourront pas qualifier ça de « minable ».

La Justice aux ordres d'un pouvoir pseudo républicain a prouvé que des citoyens français et corses en l'occurrence, qui assument leur défense face à une agression islamique sont considérés comme des délinquants. Plus de cinquante témoins indépendants, selon les déclarations du Procureur, ont corroboré les accusations portées par les habitants de Sisco. La réaction des villageois siscas est courageuse, sans armes, simplement citoyenne et pour cela on les condamne.

« Tu dois te comporter en mouton qu'on égorge » sinon tu pars en taule.

C'est exactement le message envoyé par les juges « républicains » du Tribunal de Bastia.

Les deux Corses condamnés ont réagi à visage découvert devant une centaine de policiers et les caméras de télévision à

l'agression de la famille maghrébine contre des adolescents.

La prochaine fois, ils auront des cagoules, des « 11,43 » et de la chevrotine. C'est exactement le message adressé par le pouvoir et au lieu d'envoyer les caméras des collabos de BFM TV ils dépêcheront les médecins légistes.

Les soi-disant combattants de l'Islam n'ont pas peur de la Mort mais ils ont peur de l'Enfer.

Les Corses n'ont pas peur de la Mort et encore moins de l'Enfer. Ce sont culturellement des romains, le fatum (le destin) est au cœur de l'âme corse sans aucune intercession d'un dieu quelconque. Les dieux n'ont rien à faire là-dedans et encore moins le dieu de Mahomet.

Les Corses savent bien que les islamistes ou les dae-chiens préparent quelque chose contre eux avec peut-être la complicité de certaines officines. Le déclenchement d'une situation insurrectionnelle sur l'île ouvrirait la porte à l'élimination de facto du pouvoir nationaliste corse à la tête de la région.

Les Corses sentent bien que l'enchaînement des provocations depuis décembre 2015 n'est pas le fruit du hasard. Ils savent bien qu'on leur tend un piège mais ce n'est pas ça qui va les arrêter. Ils vont payer le prix fort par conviction et abnégation. Il y aura des morts, des centaines d'arrestations mais ils se battront.

Depuis des centaines d'années, le peuple corse a été toujours présent pour la défense de la Liberté et la lutte contre l'injustice. La Constitution corse de 1755 a été l'inspiratrice de la Démocratie moderne européenne et américaine au XVIIIème siècle. Les 21 000 jeunes insulaires (10% de la population) se sont sacrifiés et ont connu l'Enfer et la Mort pour défendre la France durant la première guerre mondiale. Ce ne sont pas les massacreurs de l'Islam qui pourront les arrêter.

Les burkinis, les voiles et autres modes vestimentaires de cet islam prosélyte et conquérant disparaîtront en Corse et à terme en France.

La France et la Corse n'ont rien à faire avec cet archaïsme bédouin que les bobos médiaticos parisiens veulent nous administrer comme un gros suppositoire droit de l'hommiste au nom de l'égalité.

Les calculs géopolitiques sont évidents dans toutes sortes de stratégies de prise du pouvoir en 2017 et la future Saint Barthélémy corse s'y inscrit. Il faut donc l'intégrer dans l'environnement politique de l'élection présidentielle pour en tirer un maximum de profit.

Le message du verdict

Le verdict des incidents de Sisco est clair : vous n'avez pas le droit de vous défendre.

Si le pouvoir régalien n'arrive pas à vous protéger laissez-vous égorger, harponner, fracasser.

Ceux qui vous agressent seront défendus par des armées d'avocats parisiens spécialistes de la défense juridique des mahométans et malgré l'absence des prévenus au tribunal, la mansuétude des juges se limitera à quelques euros d'amende et le minimum de six mois avec sursis.

Au contraire, le boulanger du village qui osera se défendre sera condamné à 3000 euros d'amende et une année de prison. Le jeune pompier, lui, écoperà de huit mois. Un pompier condamné, quel plaisir de condamner un pompier alors que la plupart des racailles qui les caillaient dans tous les coins de l'hexagone ne sont même pas recherchées.

Les insultes « racistes » des maghrébins « *sale portugais, sale corse* » qui figurent dans les minutes du procès ont été totalement occultées par les médias. Aucun d'eux n'a rappelé

que dans la communauté villageoise « corse » de Sisco il y avait aussi des personnes d'origine italienne, portugaise, tchèque et belge.

Les paroles de l'avocat des Siscas avant le verdict sont bien révélatrices de l'objectif des juges : *« Il y a quelques années, les Corses étaient les fainéants de la République, puis ils sont devenus les violents de la République, ils sont maintenant les racistes de la République ! »*

Le village de Sisco est bien connu en Corse pour sa spécialité culinaire : l'oignon de Sisco qui a la particularité de fondre à la cuisson mais surtout de ne pas « faire pleurer ». Les Siscas n'ont pas pleuré ni protesté à l'énoncé du verdict. Ils ne feront pas appel. Ils n'attendent plus rien de la Justice.

La prochaine fois ils réagiront différemment.

Didier Martin